

# Psychomotriciens et puéricultrices pour le maternel

**L**e gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté vendredi un avant-projet de décret qui convertit 363 postes de psychomotricien(ne)s sous statut ACS/APE (agents contractuels subventionnés ou aides à la promotion de l'emploi) en emplois organiques, c'est-à-dire sous statut stable. Le texte prévoit aussi de créer des postes organiques et ACS/APE de puériculteurs et de puéricultrices. Le plan sera effectif dès la rentrée de septembre prochain. Cette décision concrétise la 2<sup>e</sup> phase du plan d'amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel, qui fait partie des objectifs stratégiques du Pacte pour un enseignement d'excellence. La 1<sup>re</sup> phase a été réalisée lors de la dernière rentrée, avec le recrutement de plus de 310 instituteurs. (b)